

58^{ème} Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de M. Bernard Bigot,
Administrateur général du CEA
(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,

1. Je souhaite tout d'abord, au nom de la délégation française, vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette cinquante huitième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et vous assurer de notre entière coopération pour mener à bien cette tâche délicate.

Je souhaite également adresser mes félicitations à la République de Vanuatu, la République coopérative du Guyana, l'Union des Comores et la République de Djibouti, nouveaux membres de l'Agence.

2. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne par monsieur Della Vedova, chef de la délégation italienne.

Monsieur le Président,

3. La France considère que la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs représente une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales.

4. La France s'est engagée avec espoir et détermination dans la négociation d'un accord de long terme sur le **dossier nucléaire iranien**, suite à la conclusion de l'accord initial de Genève le 24 novembre 2013. Nous sommes donc préoccupés à la lecture du rapport du Directeur général de l'AIEA en date du 5 septembre qui fait état, pour la première fois depuis l'élection du Président Rohani, d'une coopération insuffisante de l'Iran avec l'Agence, en particulier s'agissant de la résolution des questions touchant à la possible dimension militaire des activités nucléaires iraniennes. Il est indispensable que l'Iran réponde aux inquiétudes qu'une telle évolution suscite en poursuivant et accélérant sa coopération avec l'AIEA au sein du Cadre de coopération fixé le 11 novembre 2013. La communauté internationale et la France attendent avec impatience des gestes concrets, vérifiables et vérifiés de la part de l'Iran, sur le terrain. La résolution de toutes les questions en suspens constitue en effet un élément déterminant de la crédibilité d'un accord de long-terme, dont la négociation a repris à New York le 18 septembre.

5. Après le tir spatial de décembre 2012 et le troisième essai nucléaire le 12 février 2013, la Corée du Nord a **procédé à de nombreux tirs balistiques, en particulier à deux tirs de portée intermédiaire, depuis le printemps 2014. En accélérant le développement de ses programmes nucléaire et balistique, et en menaçant la communauté internationale d'un nouvel essai nucléaire, elle s'est une nouvelle fois placée en violation**

flagrante de ses obligations internationales, en particulier celles résultant des résolutions du Conseil de sécurité, qui l'appellent à **cesser l'ensemble de ses activités nucléaires et balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible**. Il est essentiel que la Corée du Nord se conforme strictement à ses obligations au titre du TNP et de son accord de garanties. La Corée du Nord doit, sans délai, permettre le retour des inspecteurs de l'AIEA sur son territoire et leur donner accès à l'ensemble de ses installations nucléaires. Il est par ailleurs primordial que Pyongyang cesse toute activité proliférante et qu'elle mette un terme à ses activités incontrôlées d'enrichissement de l'uranium.

6. Enfin, le nouveau rapport de l'AIEA sur la **Syrie, note l'absence de coopération des autorités syriennes avec l'AIEA depuis la résolution du Conseil des gouverneurs de juin 2011. Nous le regrettons vivement**. La France appelle instamment Damas à respecter ses obligations, et à transmettre les informations complémentaires demandées par l'AIEA au sujet de son programme nucléaire. Nous souhaitons que cet engagement débouche, à terme, sur une coopération pleine et entière avec l'Agence, afin de faire la lumière sur les activités nucléaires passées et présentes menées en Syrie.

Monsieur le Président,

7. L'AIEA tient une place essentielle au sein du régime international de non-prolifération nucléaire et la France attache une importance particulière au **renforcement continu du système des garanties de l'AIEA** pour faire en sorte qu'il demeure pleinement efficace et crédible.

8. La France félicite le Secrétariat pour la qualité du document complémentaire sur le **concept de contrôle au niveau de l'État** présenté par le Directeur général au Conseil des Gouverneurs la semaine dernière. Ce rapport fait suite à un effort très important de consultation des Etats membres et de réponse à leurs préoccupations sur cette question. Il synthétise la densité des échanges intervenus avec les Etats membres depuis le début de l'année et permet une meilleure compréhension par tous des objectifs des contrôles menés par l'AIEA et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. La France a elle aussi pris sa part aux efforts d'écoute des Etats membres, en bilatéral et dans le cadre de l'Agence. Il était très important de dépassionner ce débat tout en répondant aux questions de fond dans l'intérêt d'une application plus efficace et moins onéreuse des garanties.

9. Nous soutenons ainsi la poursuite de l'évolution de l'application des garanties vers un **contrôle au niveau de l'État**, qui permettra tout à la fois de renforcer la robustesse des

conclusions tirées par le Secrétariat et d'optimiser ses ressources en concentrant les activités de contrôle sur les domaines présentant le plus d'importance pour les garanties dans un État. Il en va de la préservation de l'efficacité et de l'efficience des garanties de l'AIEA, un objectif fondamental à nos yeux.

10. La France appelle à **l'universalisation du système des garanties de l'AIEA**. Nous considérons que, pour atteindre les objectifs de l'article III.1 du TNP, la vérification doit être fondée sur la mise en œuvre d'un **accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel**. La France invite tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à les ratifier et les mettre en œuvre dès que possible.

11. Par ailleurs, la France continuera à aider au renforcement des capacités de l'AIEA au travers de la mise à disposition de ses compétences et de son expertise, notamment dans le cadre de son **programme national de soutien aux garanties**.

Monsieur le Président,

12. Même si beaucoup a déjà été fait, il faudra encore plusieurs années pour tirer toutes les leçons de **l'accident survenu à la centrale de Fukushima-Daiichi** le 11 mars 2011 et les efforts de toutes les parties prenantes à cette fin doivent être maintenus. La finalisation par l'Agence, d'ici la fin de cette année, d'un rapport complet sur l'accident qui tiendra compte de tous les enseignements déjà tirés, y contribuera très certainement de façon significative.

13. Le **Plan d'Action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire** constitue un outil essentiel du processus de retour d'expérience engagé par la communauté internationale. La France, avec un objectif de transparence, a communiqué dès fin 2012 sa déclinaison nationale. Une mise à jour a été transmise en juin dernier au secrétariat de l'AIEA à qui nous avons demandé de la rendre accessible aux Etats membres. Il convient désormais de tirer un bilan global du Plan d'action et de préparer la suite à lui donner afin de conserver, après 2015, la dynamique qu'il a initiée et ce afin de dégager une compréhension commune et pluriannuelle des priorités internationales dans le domaine de la sûreté.

14. Nous devons notamment faire en sorte d'avoir **les exigences les plus élevées en matière de sûreté des installations nucléaires**, et travailler à faire émerger une véritable **culture internationale de la sûreté aux niveaux décisionnel et opérationnel**.

15. Le renforcement du régime existant en matière de sûreté nucléaire passe également par le renforcement et l'**universalisation des instruments juridiques existants**. La France salue les efforts accomplis par les parties contractantes à la **Convention sur la sûreté nucléaire (CSN)** lors de la réunion d'examen, en mars et avril dernier. Nous nous félicitons de l'adoption des amendements au guide de mise en œuvre de la Convention, ainsi que des recommandations d'action pour améliorer la sûreté. Nous saluons également la décision d'organiser une conférence diplomatique début 2015 chargée d'examiner la proposition suisse d'amendement de l'article 18 de la Convention. Nous espérons qu'elle permettra un dialogue constructif entre toutes les parties contractantes dans l'objectif de renforcer la prévention et la limitation des conséquences radiologiques des accidents nucléaires.

16. La délégation française souhaite rappeler l'importance d'agir sans relâche en faveur de la mise en place d'un **régime mondial de responsabilité civile nucléaire (RCN)**. Les Etats-Unis et la France ont signé en août 2013 une déclaration conjointe qui affirme notre engagement commun à contribuer au développement d'un tel régime, reposant sur des relations conventionnelles entre les Etats, et permettant, dans des conditions simples, une juste indemnisation des éventuelles victimes d'accidents nucléaires.

17. La France encourage tous les Etats concernés à adhérer à un régime international de RCN, soit la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC), soit la Convention de Paris révisée (associée à la Convention de Bruxelles révisée) ou la Convention de Vienne révisée, liées par le Protocole Commun. Bien que nous considérions que la deuxième option constitue le système le plus pertinent pour la réparation des dommages nucléaires nous concernant, l'accroissement des ratifications à l'un ou l'autre système va dans le bon sens et favorisera le développement d'utiles relations en matière de RCN entre tous les États ayant adhéré à l'une quelconque des conventions. La multiplication des adhésions à l'un ou l'autre des régimes accroîtra les chances d'un développement de passerelles entre eux.

18. Nous espérons ainsi que cette initiative conjointe avec les Etats-Unis permettra d'accélérer le développement d'un régime mondial de RCN. Dans ce contexte où le débat est enfin sorti d'années d'antagonisme, il est indispensable que l'AIEA, en tant que dépositaire tant de la CRC que de la convention de Vienne et du Protocole commun, promeuve toujours l'une et l'autre simultanément et sur un pied d'égalité.

Monsieur le Président,

19. Le **Sommet sur la sécurité nucléaire** qui s'est tenu à La Haye en mars dernier a démontré combien, à juste titre, les responsables politiques au plus haut niveau demeurent très attentifs à la sécurité nucléaire. En ce sens, et compte tenu de ses résultats positifs, cet événement a constitué une nouvelle occasion majeure permettant de promouvoir la sécurité nucléaire, condition indispensable pour permettre le développement de l'énergie nucléaire tout en minimisant les risques de **terrorisme nucléaire et radiologique**. Les résultats de ce Sommet ont ainsi confirmé ceux des sommets précédents et de la Conférence Internationale sur la sécurité nucléaire organisée par l'AIEA en juillet 2013.

20. Nous nous félicitons que cette Conférence ait permis de confirmer le rôle central de l'AIEA dans le renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde, et que les Etats participants au processus des Sommets soulignent le rôle grandissant de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire.

21. Pour sa part, la France a ratifié, en 2013, la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que l'amendement de 2005 à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires. Elle appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à ces instruments afin de permettre l'entrée en vigueur rapide de l'amendement de 2005 et d'assurer l'application la plus large possible de tous les textes internationaux relatifs à la sécurité nucléaire.

22. La France entend poursuivre son soutien financier et technique à l'action de l'Agence dans le cadre de son **Plan sur la sécurité nucléaire 2014-2017**, notamment pour améliorer la gestion sûre et sécurisée des sources radioactives.

23. Nous saluons en particulier les actions menées par l'Agence afin de fournir, avec l'aide d'experts internationaux, des évaluations ou des conseils dans le domaine de la sécurité nucléaire aux Etats qui en ont fait la demande. Pour sa part, après avoir accueilli en novembre 2011 une **mission IPPAS** (International Physical Protection Advisory Service), la France a organisé, les 4 et 5 décembre 2013 à Paris, en coopération avec l'AIEA, le **premier séminaire international consacré aux enseignements tirés de ce type de missions**. Cet événement a vu la participation de nombreux Etats membres et a été unanimement considéré comme un succès. Il a permis de promouvoir les missions IPPAS, de sensibiliser les Etats membres afin de les encourager à utiliser ce service et d'identifier des voies d'amélioration.

24. A l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye, le Président de la République a souligné la forte volonté de la France **d'améliorer encore la sécurité des sources radioactives scellées de haute activité**. Conjointement avec l'Allemagne, les Etats-Unis et les Pays-Bas nous nous engageons à travailler en liaison étroite avec l'AIEA pour établir une feuille de route définissant nos actions et coopérations pour les deux années à venir dans les domaines suivants :

- Renforcer plus avant l'application et approfondir encore davantage le cadre international formé par les conventions internationales et les lignes directrices de l'AIEA applicables à la sûreté et la sécurité des sources radioactives de haute activité ;
- Soutenir le développement et l'usage croissant de technologies alternatives à celles employant des sources scellées de haute activité ;
- Renforcer les efforts du Groupe ad hoc des principaux Etats fournisseurs de sources radioactives pour approfondir et harmoniser encore davantage les actions de ces Etats en faveur de la sûreté et de la sécurité des sources radioactives présentant les risques les plus élevés.

Nous nous engageons, en outre, à rendre compte conjointement des progrès qui auront été accomplis dans ces domaines à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016 ainsi qu'à la Conférence sur la sécurité nucléaire de l'AIEA de 2016.

25. Plus avant, et en cohérence avec les annonces de son Président de la République, la France :

- Appelle à la ratification universelle de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui est actuellement le seul texte juridiquement contraignant qui comporte des dispositions sur la sécurité des sources radioactives usagées ;
- La France appelle également à la ratification universelle de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs qui a contribué à la sécurité des sources radioactives usagées, bien qu'elle ait pour objectif premier d'assurer leur sûreté ;
- Nous appelons aussi tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à prendre l'engagement politique de mettre en œuvre le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (Code de conduite) ainsi que ses Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation de sources radioactives ;
- Suite aux recommandations de la Conférence d'Abou Dhabi d'octobre 2013 sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, la France appelle l'AIEA à mettre en place un groupe de travail ad hoc pour évaluer l'intérêt et le possible contenu

d'une convention internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et faire des recommandations ;

- La France considère utile que les Etats membres s'engagent dans un effort pour minimiser l'usage des sources radioactives scellées de haute activité. A chaque fois que cela est techniquement et économiquement réalisable, nous soutenons une transition vers des technologies utilisant des sources présentant une activité ou un risque plus faible, une demi-vie plus courte, des sources recyclées ou mieux, pas de source du tout. La recherche et développement est également nécessaire pour rendre de telles technologies techniquement et économiquement intéressantes et, à cet égard, doit être encouragée et soutenue ;
- Enfin, la France souhaite inviter les Etats membres qui exportent, ou ont exporté, des sources radioactives à renforcer la coopération entre eux ainsi qu'avec les Etats importateurs, en coordination avec l'AIEA, pour améliorer encore davantage la gestion des sources retirées du service dans les pays importateurs, et assurer des niveaux de sûreté et de sécurité satisfaisants. Une telle coopération devrait aussi permettre de définir des directives sur le retour au fournisseur ou le rapatriement vers le pays d'origine des sources usagées qui ne peuvent être gérées dans le pays utilisateur, de bâtir et mettre à jour régulièrement des listes nationales des sources exportées, et d'échanger des informations sur ces exportations et sur les procédures de rapatriement.

Monsieur le Président,

26. **Le recours à l'électronucléaire demeure une option importante de leur politique d'approvisionnement en énergie pour de nombreux pays** et le rôle de l'AIEA, qui favorise la coopération entre les pays bénéficiant d'une expérience dans le nucléaire et ceux désireux de développer son utilisation pacifique, est reconnu internationalement. Mon pays, dont l'engagement en faveur d'un développement de l'énergie nucléaire dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération a été sans cesse réaffirmé, entend poursuivre son soutien aux activités de l'AIEA en matière de promotion de l'électronucléaire.

27. La France est également convaincue que les **applications pacifiques de l'atome** ont un rôle décisif à jouer hors du domaine énergétique dans la satisfaction des besoins humains fondamentaux et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Nous saluons le rôle moteur joué par l'AIEA dans ce domaine et entendons poursuivre notre soutien aux activités de l'Agence en faveur du développement. En plus des

partenariats établis entre l'AIEA et des organismes français compétents sur ces thématiques (INCa, IRD, CIRAD en particulier), nous avons choisi depuis plusieurs années de concentrer notre action autour de 3 thèmes : la lutte contre le cancer avec des contributions régulières au programme PACT, la protection de l'environnement avec un soutien technique et financier au Centre international de coordination sur l'acidification des océans, et la recherche sur les maladies infectieuses autour du projet de recherche conjoint AIEA-IRD sur l'Île de la Réunion consacré à l'applicabilité de la technique de l'insecte stérile à la lutte contre les moustiques vecteurs de la dengue, du paludisme et du Chikungunya.

Monsieur le Président,

28. La communauté internationale fait face à une situation inédite : un nombre important de pays primo-accédants souhaitent accéder en même temps à l'énergie électronucléaire. En partant d'une expérience limitée, ils vont développer de façon très rapide dans les prochaines décennies des capacités électronucléaires conséquentes. Pour encadrer leur programme électronucléaire, ils doivent acquérir vite ces compétences, et ils vont donc solliciter simultanément les outils de coopération multilatéraux et ceux des pays expérimentés. Cela pose pour nous tous de nouveaux défis et rend nécessaire et urgente une coopération internationale beaucoup plus poussée que par le passé.

29. A ce titre, **les programmes de création de capacités** dans le domaine nucléaire constituent pour la France un enjeu majeur du développement responsable de l'énergie nucléaire. La France estime nécessaire de réfléchir à ces sujets avec les pays les plus directement intéressés et l'AIEA afin d'identifier ensemble ce que nous pouvons faire, en plus et en mieux, pour apporter une réponse satisfaisante à ces besoins. Un événement ouvert à tous sera organisé jeudi entre 13 et 15 heures dans le salon Mozart du restaurant du VIC pour poursuivre le débat sur cette thématique qui intéresse fournisseurs et utilisateurs. L'AIEA a, par son statut et son expérience, un rôle majeur à jouer pour aider à la formulation de la réponse collective à ces défis.

30. La France a **confiance dans les technologies nucléaires et dans son industrie nucléaire** qui demeureront durablement au cœur de son bouquet énergétique. Forte d'une expérience et d'un savoir-faire considérables, la France a ainsi l'ambition, en organisant au Bourget, du 14 au 16 octobre prochains, la première « **World Nuclear Exhibition** » (WNE), de proposer un événement mondial de référence dédié à l'ensemble de la filière de l'énergie nucléaire. Nous souhaitons que cet événement soit un succès : plus de 6000 participants sont d'ores et déjà attendus.

31. La France a été précurseur en matière d'organisation de la filière de **gestion des déchets** et des techniques associées. Développer des solutions pour la gestion ultime des déchets radioactifs relève d'une approche responsable de l'énergie nucléaire et je me réjouis que le Forum scientifique soit cette année consacré à cette thématique. Comme vous le savez, la France travaille sur le projet CIGEO de stockage géologique des déchets à vie longue et une visite virtuelle du laboratoire souterrain de l'ANDRA est proposée sur le stand de « l'équipe France » à l'occasion de cette Conférence générale.

32. **Pour conclure**, Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de la France à soutenir l'AIEA et son Directeur général dans toutes ses missions qui, dans le contexte international d'aujourd'hui, prennent une importance particulière, que ce soit pour la diffusion dans le monde entier d'une culture et de normes de sûreté nucléaire, le développement responsable de l'énergie nucléaire, la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire ou la contribution à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire.